

Prêt d'honneur

INITIATIVE SUD ALSACE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur est un prêt à la personne, destiné à tout créateur ou repreneur d'entreprise. C'est un prêt à 0%, sans garantie.

Le prêt d'honneur fait effet levier pour obtenir un prêt bancaire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'entreprise doit s'implanter dans l'une des communes couvertes par Initiative Sud Alsace.

Le bénéficiaire du prêt :

- est une personne physique, porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- ne doit pas être déjà chef d'entreprise par ailleurs ou contrôler une autre affaire,
- doit accepter la formule du parrainage.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt est compris entre 5 000 et 15 200 € et il dépend du projet envisagé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Sud Alsace.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE SUD ALSACE

- 8 rue du 17 Novembre
68100 MULHOUSE
Téléphone : 03 89 66 78 26
Télécopie : 03 89 66 78 02
E-mail : sai@alsace-initiatives.com